



GENOMIQUE | THERAPIES CELLULAIRES ET GENIQUES |
BIOPRODUCTION

Genomic Vision annonce le tirage de la 3^{ème} tranche de 2 M€ dans le cadre du programme de financement sous forme d'OCABSA conclu avec Winance pour un montant maximum de 30 M€

Bagneux (France) - Genomic Vision (FR0011799907 – GV, éligible PEA-PME), une société de biotechnologie cotée sur Euronext développant des produits et des services pour la caractérisation précise des séquences d'ADN, (la « Société »), annonce aujourd'hui l'émission de la troisième tranche d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (OCABSA) pour un montant net de 1,92 M€.

Il est rappelé que dans le cadre d'un communiqué de presse en date du 20 mai 2022, la Société avait annoncé la signature d'un contrat d'émission le 11 avril 2022 tel que modifié le 18 mai 2022 avec Winance en vue de la mise en place d'une ligne de financement par émission d'obligations convertibles (les « OC ») en actions ordinaires à chacune desquelles sera attaché un bon de souscription d'actions (les « BSA » et ensemble avec les actions auxquelles ils sont attachés les « ABSA » et avec les OC les « OCABSA »), pour un montant total maximum net de 28,8 M€ (30 M€ de valeur nominale). L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est réunie le 23 mai 2022 a approuvé la mise en place de ce financement.

Modalités de l'opération

Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 mai 2022, le directoire a décidé le 23 juin 2023 d'émettre, au profit de Winance (l'« Investisseur »), 2.000.000 d'OCABSA d'une valeur nominale de 2 M€ souscrites pour un montant total net de 1,92 M€, ainsi que 525.000 obligations convertibles en actions remises en paiement du troisième quart de la commission d'engagement de l'Investisseur. Le prix de souscription des OCABSA a été libéré en plusieurs fois dont la dernière partie le 23 juin 2023.

Le produit brut de cette seconde tranche est donc de 2 M€ et le produit net de 1,92 M€.

Les principales caractéristiques de ce programme de financement structuré en 15 tranches d'OCABSA d'un montant total maximum net de 28,8 M€ sont décrites dans le prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 20 mai 2022 sous le numéro d'approbation 22-170, composé du document d'enregistrement universel déposé le 14 avril 2022, sous le numéro D.22-0293, de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 20 mai 2022 sous le numéro D.22-0293-A01, d'une note d'opération et d'un résumé, et disponible au siège social de la Société (80-84 Rue des Meuniers, 92220 Bagneux), sur le site internet de la Société (www.genomicvision.com) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org).

La société confirme par ailleurs son intention de poursuivre ses investissements afin de réaliser son plan stratégique et elle procédera donc prochainement au tirage d'une nouvelle tranche de financement par émission de 2.000.000 d'OCABSA qui seront souscrites par l'Investisseur sous réserve de la réalisation des conditions prévues dans le programme de financement.

Prochaines publications financières

- Résultats semestriels 2023 : vendredi 29 septembre 2023 (avant bourse)
- Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2023 : mardi 14 novembre 2023

A PROPOS DE GENOMIC VISION

GENOMIC VISION est une société de biotechnologie développant des produits et des services pour la caractérisation précise des modifications du génome. Nous fournissons des solutions intégrées d'analyse génomique de haute précision pour améliorer le contrôle de la qualité et les normes de la bioproduction, et des thérapies géniques. Grâce à la technologie du peignage moléculaire et à l'intelligence artificielle, la société fournit des mesures quantitatives et robustes nécessaires à la caractérisation fiable des lignées cellulaires transformées et à la prédiction de leurs performances, en particulier dans le contexte des processus de bio-fabrication et des thérapies géniques. La technologie de peignage moléculaire de Genomic Vision a d'autres applications dans le développement de médicaments ciblant la réplication de l'ADN et les mécanismes de réponse aux dommages de l'ADN, en visualisant la cinétique de réplication ainsi que le maintien de la longueur des télomères. Genomic Vision, dont le siège se trouve à Bagnex, près de Paris, est une société publique cotée au compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris (Euronext : GV - ISIN : FR0011799907).

www.genomicvision.com

CONTACTS

Genomic Vision
Aaron Bensimon
Président du Directoire
Tél. : +33 1 49 08 07 51
investisseurs@genomicvision.com

Ulysse Communication
Relations Presse
Bruno Arabian
Tél. : +33 1 42 68 29 70
barabian@ulyse-communication.com

NewCap
Investor Relations
& Strategic Communications
Tél. : +33 1 44 71 94 94
gv@newcap.eu



Membre des indices CAC® Mid & Small et CAC® All-Tradable

DECLARATION PROSPECTIVE

Le présent communiqué contient de manière implicite ou expresse des déclarations prospectives relatives à Genomic Vision et à ses activités. Genomic Vision estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques, dont ceux décrits dans la section « Facteurs de Risque

» du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 28 avril 2023, sous le numéro d'enregistrement D. 23-0383, disponible sur le site internet de la Société (www.genomicvision.com) et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Genomic Vision est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Genomic Vision ou que Genomic Vision ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Genomic Vision diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions Genomic Vision dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Genomic Vision a mis en place un financement sous forme d'OCABSA avec son partenaire financier. Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées dans le marché, ce qui est susceptible de créer une pression baissière sur le cours de l'action ainsi qu'une dilution.

Les actionnaires sont donc susceptibles de subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société. La société a réalisé plusieurs opérations de financement dilutif, les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la société.